
Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Jeudi 6 décembre 2012, à 18 h,
275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

OBJET : *Étude publique des prévisions budgétaires 2013 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal – Adoption des recommandations.*

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. John W. Meaney, vice-président
Ville de Kirkland
- M. Réal Ménard, vice-président
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec
- M. William Steinberg
Ville de Hampstead
- M. Robert L. Zambito
Arrondissement de Saint-Léonard

ABSENTS :

- Mme Susan Clarke
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord

ASSISTANCE : 1 PERSONNE

1. Ouverture de la séance

À 18 h 07, le vice-président, M. Réal Ménard, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle et invite celles-ci à observer une minute de silence en mémoire des 14 femmes tuées à l'École Polytechnique le 6 décembre 1989. Il rend hommage ensuite à M. Claude Trudel qui présidait la commission depuis 2009. Il invite ensuite les commissaires à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Samir Rizkalla, appuyée par le vice-président, M. John W. Meaney, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec l'ajout d'une motion proposée par M. Frantz Benjamin après les périodes usuelles de questions.

Le vice-président, M. Réal Ménard, invite ensuite le responsable de la sécurité publique, M. Christian G. Dubois, à prendre la parole. Ce dernier fait part de son engagement envers la sécurité publique.

3. Délibérations finales et adoption des recommandations

Le vice-président, M. Réal Ménard, mentionne qu'à l'issue du processus d'étude publique des prévisions budgétaires 2013 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal, la Commission de la sécurité publique remercie les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des séances de la commission et adresse les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

R-1

ATTENDU la *Loi sur la police* (L.R.Q., chapitre P-13.1) et l'obligation légale, pour une municipalité, d'offrir des services de niveau 5, si la population à desservir est de 1 000 000 d'habitants ou plus (article 70);

ATTENDU le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* (c. P-13.1, r.6) et la description exhaustive des services de niveau 5;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, le nombre d'habitants du territoire desservi est le seul critère déterminant le niveau de service requis des corps policiers municipaux;

ATTENDU que l'agglomération de Montréal est la seule municipalité du Québec dont la population compte plus d'un million de personnes;

ATTENDU la reconnaissance du statut de métropole par le gouvernement du Québec à l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) :

« Montréal est la métropole du Québec et un de ses principaux acteurs en matière de développement économique. »

ATTENDU que le statut de métropole implique une expertise et des investissements en termes de services policiers qui sont sans commune mesure avec ce qui est requis d'une municipalité de moindre taille;

ATTENDU qu'il y a lieu de tenir compte, dans la détermination du niveau de service à offrir à la population, de critères autres que la taille de la population, notamment les nombreuses caractéristiques propres à la métropole et ses problématiques spécifiques ;

ATTENDU que les caractéristiques et problématiques particulières à l'agglomération de Montréal amènent le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à ajuster son offre de service et à intensifier ses efforts dans plusieurs champs d'activité, si bien que le SPVM ne peut véritablement répondre aux besoins de la population en s'appuyant uniquement sur les services de niveau 5 ;

ATTENDU la sentence arbitrale rendue le 21 juin 2010 par l'arbitre Jean Barrette reconnaissant un statut particulier aux policiers de la Ville de Montréal du fait que leur travail à Montréal comporte des dimensions de complexité et d'intensité uniques au Québec et prévoyant une « prime à la métropole » de 1,5 % en 2010;

ATTENDU les besoins de l'agglomération de Montréal auxquels le SPVM doit répondre;

ATTENDU que la sécurité publique est une compétence d'agglomération;

La commission recommande :

DE POURSUIVRE les représentations auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier reconnaisse la situation particulière de Montréal en matière de sécurité publique en lui consentant une compensation financière adéquate.

Après avoir lu la recommandation R-1, le vice-président, M. Réal Ménard, propose son adoption. La proposition est appuyée par M. Robert L. Zambito et adoptée à l'unanimité.

R-2

ATTENDU le fardeau fiscal lié aux caisses de retraite ;

ATTENDU que la commission reconnaît l'importance de cette problématique ;

ATTENDU que la commission appuie la démarche de révision des contributions aux caisses de retraite du SPVM et du SIM proposée par les maires de l'agglomération ;

La commission recommande :

DE POURSUIVRE les démarches en vue d'assurer un meilleur équilibre du financement des caisses de retraite.

Après avoir lu la recommandation R-2, M. Samir Rizkalla propose son adoption. La proposition est appuyée par M. William Steinberg et adoptée à l'unanimité.

R-3

ATTENDU la révision du schéma de couverture de services policiers en 2007 ;

La commission recommande :

QUE l'administration prenne les mesures nécessaires en vue de poursuivre la réalisation du schéma de couverture de services policiers tel qu'approuvé par le conseil d'agglomération le 21 juin 2007 (résolution CG07 0261).

Après avoir lu la recommandation R-3, M. Frantz Benjamin propose son adoption. La proposition est appuyée par le vice-président, M. John W. Meaney et adoptée à l'unanimité.

R-4

La commission recommande :

D'APPUYER les négociations avec le ministère de la Sécurité publique en vue du renouvellement du protocole d'entente entre ce ministère et le Service de sécurité incendie de Montréal concernant l'unité spécialisée d'intervention lors d'événements comportant des risques de nature chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

Après avoir lu la recommandation R-4, M. Robert L. Zambito propose son adoption. La proposition est appuyée par le vice-président, M. Réal Ménard et adoptée à l'unanimité.

R-5

Considérant les prévisions budgétaires totales 2013 du Service de police s'élevant à 686 088 000 \$;

La commission recommande :

D'ADOPTER les orientations stratégiques et les prévisions budgétaires 2013 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui relèvent de la compétence de l'agglomération pour un budget total de 672 208 000 \$.

Après avoir lu la recommandation R-5, le vice-président, M. John W. Meaney propose son adoption. La proposition est appuyée par M. Frantz Benjamin et adoptée à l'unanimité.

M. Frantz Benjamin estime que le budget du SPVM représente une part importante du budget total de la Ville aussi, il suggère une reddition de comptes accrue soit trois fois par année plutôt que deux. Le responsable de la sécurité publique, M. Christian G. Dubois, indique qu'il a pris bonne note de cette suggestion.

R-6

La commission recommande :

DE FIXER comme suit le nombre autorisé de policiers et la prestation de travail de policiers, de fonctionnaires et d'employés dudit service relevant de la compétence d'agglomération :

- 4 121 années-personnes policiers réguliers permanents (4 408 postes autorisés),
- 289 années-personnes policiers auxiliaires permanents (maximum de 300),
- 51 années-personnes cadets (maximum de 200),
- 875 années-personnes cols blancs, professionnels, juristes et cadres (excluant 188 années-personnes relevant de la compétence municipale),
- 54 années-personnes cols bleus (excluant 2 années-personnes relevant de la compétence municipale),
- 229 années-personnes brigadiers scolaires (données annualisées) pour les 521 traverses autorisées.

Après avoir lu la recommandation R-6, le vice-président, M. Réal Ménard, propose son adoption. La

proposition est appuyée par M. Samir Rizkalla et adoptée à l'unanimité.

R-7

La commission recommande :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2013 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le Centre de sécurité civile, pour un budget total de 347 844 100 \$.

Après avoir lu la recommandation R-7, le vice-président, M. Réal Ménard, propose son adoption. La proposition est appuyée par M. Robert L. Zambito et adoptée à la majorité. Le commissaire William Steinberg demande de noter sa dissidence. Ce dernier explique que le SIM fait un excellent travail mais la hausse de plus de 6 % lui apparaît inacceptable.

4. Période de questions et commentaires du public

Sans objet.

5. Période de questions et commentaires des commissaires

Le vice-président, M. Réal Ménard, invite les commissaires à prendre la parole à tour de rôle.

5.1 M. Robert L. Zambito

M. Zambito soulève la question des brigadiers scolaires et demande pourquoi les commissions scolaires n'assument pas les salaires de ces employés comme le font le métro de Montréal et Aéroport de Montréal pour les policiers affectés à ces sociétés. Il souhaite que la commission se penche sur cette question.

6. Motion de remerciements

Le vice-président, M. Réal Ménard, invite M. Frantz Benjamin à faire lecture de la motion qu'il propose. M. Benjamin salue l'esprit collégial ainsi que la grande disponibilité de M. Trudel et son départ représente une occasion de le remercier.

- Attendu que monsieur Claude Trudel a présidé les travaux de la Commission de la sécurité publique depuis les trois dernières années
- Attendu sa grande contribution afin de mener à bien les travaux de la dite commission
- Attendu son apport et sa disponibilité dans les divers dossiers de sécurité publique à Montréal et dans l'ensemble de l'agglomération au cours des dernières années
- Attendu son engagement au cours des dernières années à travailler pour la sécurité des Montréalaises et des Montréalais

Il est proposé par Frantz Benjamin et appuyé par les commissaires présents, soit les vice-présidents Réal Ménard et John W. Meaney, Samir Rizkalla, William Steinberg et Robert L. Zambito de présenter les félicitations et les remerciements de la Commission de la sécurité publique à M. Claude Trudel. M. Christian G. Dubois, membre du comité exécutif et responsable de la sécurité publique joint sa voix en appui à la présente motion.

7. Levée de l'assemblée

Le vice-président, M. Réal Ménard, remercie l'assistance et les commissaires. À 18 h 35, sur une proposition de M. Robert L. Zambito, appuyée par M. Samir Rizkalla, il déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE : 23 MAI 2013

Original signé

Réal Ménard
Président d'assemblée

Original signé

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste

